

Commune de CHALONS-DU-MAINE

DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 13 avril 2023 à 20h

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

053-215300492-20230413-2023-04-08-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 14/04/2023

Publication : 08/07/2022

Pour le Maire, Loïc BROUSSEY

Date de la convocation : 07 avril 2023

Nombre de membres :

En exercice : 14

Présents : 9

Pouvoir : 0

Votants : 9

Étaient présents les Conseillers Municipaux suivants :

M. Loïc BROUSSEY, M. Christophe CAURIER, Mme Christelle DURU (arrivée à 20h21), Mme Morgane GUÉGUEN, Mme Annick GUÉRAULT, M. François PALUSSIÈRE, Mme Chantal PHELIPOT (arrivée à 20h12), Laurent THEBAUD, Mme Rachelle TORCHY.

Étaient absents excusés les Conseillers Municipaux suivants :

M. Jean CAILLET, Mme Magali GRUDÉ, Mme Sonia LOISEAU, M. David POMMIER, M. Laurent THEBAUD

Mme Annick GUÉRAULT a été élue Secrétaire de séance à l'unanimité des membres présents.

N°2023-04-08 : Personnel Communal – Contrats à durée déterminée

Vu le Code Général de la Fonction Publique Territoriale et les articles L 332-8 à L 332-14 pour les emplois permanents et article L 332-23 pour les emplois temporaires,

Pour répondre aux besoins de remplacement d'agents à la gestion du service du midi au restaurant scolaire, ainsi qu'à l'entretien des locaux scolaires et bâtiments communaux, il convient d'avoir recours à des contrats à durée déterminée.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment son article 3 I, 1°

DECIDE d'adopter la proposition détaillée ci-dessus,

MANDATE M. Le Maire pour prendre toutes les dispositions nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération et notamment pour signer les contrats à venir.

(Résultat du vote : Pour : 9 - Contre : 0 - Abstention : 0)

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits

Le Maire,
Loïc BROUSSEY

Pour le Maire empêché
La première Adjointe
Annick GUÉRAULT